



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juillet 2018

Membres en exercice :	27
Membres présents :	16
Suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	20
Votes Contre :	
Abstention :	

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....

Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

**Mylène LACIDES**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt juillet, suite à la convocation du treize juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat (conseillers municipaux).

**Absents excusés :** GUILLAUME Alphonse (Procuration à MOUILA Gladys), OPET Ghislaine (Procuration à Madame Odette VALLUET), APPOLINAIRE Lionel (Procuration à Madame GAMIETTE Myonnette), GAMIETTE Julien (Procuration à Monsieur NICOISE Robert), ALIDOR Fritz, FLEMIN Félix,

**Sont absents :** GOUBIN Fred, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, (conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance :** MORVAN Phillippe

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2018

P/Le Maire absent  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint Ffs

**Maritza BERNIER**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (2<sup>ème</sup> TRANCHE)**

**Exposé des motifs**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, outre l'accompagnement logistique de la Commune (salle, matériels, récompenses en nature, transports, équipements divers ...) une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du Territoire et à la cohésion sociale.

Ces subventions sont donc des concours volontaires de la collectivité à des associations régies par la loi 1901.



N° d'affichage : SEC/2018/07/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juillet 2018

Considérant le rôle prépondérant que peuvent jouer ces associations ;

Madame le Maire propose :

☛ **D'ALLOUER** au titre de l'exercice 2018 les aides selon le tableau synoptique suivant :

RAISON SOCIALE	Proposition de subvention 2018
COLLEGE FELIX ALADIN FLEMING (UNSS)	1 500,00 €
LUCIOLE DE POINTE NOIRE	800,00 €
ESCRIME CLUB DESHAIES	6 000,00 €
OMSD (Office Municipale et Sportive de Deshaies)	3 000,00 €
KALENDE	1 000,00 €
Association Mathias BIABIANY	3 000,00 €
Association le GLOUGLOU	1 500,00 €
ASCF (Association Sportive et Culturelle de Ferry)	500,00 €
DIAM (Deshaies Initiative Archéologie Mémoire)	500,00 €
GACD (Groupement des Artisans et Commerçants de Deshaies)	500,00 €

### DISPOSITIF DECISIONNEL

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 18/02/17 en date du 23 Mars 2018 portant adoption du Budget Principal 2018,

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du mercredi 11 juillet 2018

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant l'intérêt local qui se rapporte aux actions menées, au regard du nombre d'adhérents,





Envoyé en préfecture le 27/07/2018  
Reçu en préfecture le 27/07/2018  
Affiché le 27/07/2018  
ID : 971-219711116-20180720-M20180451-DE

N° d'affichage: SEC/2018/07/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juillet 2018

Après en avoir délibéré à la majorité,

**DECIDE** à l'UNANIMITE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'ACCORDER aux associations conformément au tableau synoptique susvisé

**Article 2** : DE LUI DONNER pouvoir pour signer les documents s'y rapportant

Deshaies, le **23 Juillet 2018**

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

P/Le Maire Absent  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint Ffs  
  
Maritza BERNIER